

Rétjè

Revue de la Société Ivoirienne de Transhumanisme

ISSN : 3008-0835

ISBN : 978-2-9598101-0-7

EAN : 9782959810107

www.revue-retfe.net



**Numéro 2
décembre
2024**

INDEXATIONS



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1025614>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3008-0835>



<https://reseau-mirabel.info/revue/22096/Rete-Revue-de-la-Societe-ivoirienne-de-transhumanisme>

ÉDITORIAL

La connaissance a cessé, depuis des lustres, d'être la chasse gardée d'une élite insulaire. Universalisée et vulgarisée, elle est, à ce jour, un ensemble de données marquées du paraphe de l'intersubjectivité. Produit d'interaction et de complémentarité, un tel patrimoine se révèle l'ouvrage de chercheurs constituant un édifice, dont chaque apport disciplinaire n'est qu'une pièce de la grande mosaïque.

Mais, une science synergique, parce que relevant du suprahumain, paraît aujourd'hui gagnée par l'audace de franchir le Rubicon de la modification du génome humain. Cela, d'autant plus que semble, à présent, à portée de main la perspective de rompre avec le signe indien des maladies héréditaires.

Si la gageure ne va pas sans procès, quelle pourrait être la contribution des sciences humaines aux joutes induites du rêve d'un saut dans l'inconnu de la posthumanité ? Les problématiques générées peuvent-elles jamais s'épuiser dans le rayon d'un seul champ disciplinaire ? Comment faire l'économie d'une réflexion transversale, face à la complexité et à l'imbrication des incidences d'une entrée en posthumanité ?

La Revue Rétfè – dont la dénomination ramène à la notion de « sagesse » en abidji, une langue du sud-est ivoirien, relevant de celles dites nigéro-congolaises – a choisi de valoriser l'interdisciplinarité dans l'abord des questions de notre temps.

Nous formulons le vœu que chacune des contributions de la présente revue incite la conscience des lecteurs à penser le monde de manière ouverte, plurivoque et dialectique. C'est à ce prix que dogmatismes, fanatismes et autres écueils infantiles de la pensée se dissiperont, faisant place à la fécondité, source perpétuelle de renaissance !

Josué GUÉBO
Directeur de Publication

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef : Dr AKA Pancrace, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. YAPI Ayenon Ignace, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. GADEGBEKU Samuel, Professeur des Universités, Académie des sciences des arts, des cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD)

Prof. FELTZ Bernard, Professeur des Universités, Université de Louvain-La-Neuve (Belgique)

Prof. GADJI Yao Abraham, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TAKO Antoine, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. KENMOGNE Emile, Professeur des Universités, Université de Yaoundé

Prof. NGUESSAN Depry Antoine, Professeur, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Prof. TANOHI Jean Gobert, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Prof. FOGOU Anatole, Professeur des Universités, Université de Maroua (Cameroun)

Dr (MC) GADOU Dakouri, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SEKA Georges Kouassi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences (Philosophie Morale), Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

Dr (MC) YAPO Séverin, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GAHÉ GOHOUN Cynthia, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr (MC) GUÉBO Josué Yoroba, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Dr KONE Odanhan Moussa, Assistant, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Contact

Site web : <https://revue-retfe.net/>

E-mail : revueretfe@gmail.com

Téléphone : +225 01 02 50 39 55/ 07 79 96 32 72

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Les auteur.e.s sont prié.e.s de se conformer aux exigences rédactionnelles suivantes :

Titre : Titre clair et concis (entre 12 et 15 mots). Le titre centré, en gras, taille 14.

Mention de l'auteur

Après le titre de l'article et 2 interlignes, alignée à gauche, comportant : Prénom, NOM (en gras, sur la première ligne), Nom de l'institution (en italique, sur la deuxième ligne), e-mail de l'auteur ou du premier auteur (sur la troisième ligne).

Résumé :

Un résumé en français et en anglais ou dans la langue d'étude de l'auteur. N'excédant pas 250 mots, il se limite à une brève description du problème étudié et aux principaux objectifs atteints ou à atteindre. Il présente à grands traits sa méthodologie. Il présente sommairement les résultats.

Mots-clés : Se limiter à 3 mots minimum et 5 mots maxi. Les mots-clés sont indiqués en français et en anglais.

NB : Le résumé est rédigé en italique, taille 11. Les mots-clés sont écrits en minuscules et séparés par une virgule. L'ensemble (titre + auteur+ résumé (français et anglais) + mots-clés) doit tenir sur une page.

Formatage:

Le texte doit être justifié en Police Garamond. Taille de police 14 pour le titre, 11 pour les résumés et la bibliographie et 12 pour le corps du texte. Interligne : 1, 5. Marges : haut 2 cm, bas 2 cm, gauche 2 cm, droite 2 cm.

Le texte doit être compris entre **8 et 18 pages maximum**. Le titre de l'article, l'introduction, les sous-titres principaux, la conclusion et la bibliographie sont précédés par deux interlignes et les autres titres/paragraphes par une seule interligne.

Titres et articulations du texte :

Le titre de l'article est en gras, aligné au centre. Les autres titres sont justifiés ; leur numérotation doit être claire et ne pas dépasser 3 niveaux (exemple : 1. – 1.1. – 1.1.1.). Il ne faut pas utiliser des majuscules pour les titres, sous-titres, introduction, conclusion, bibliographie.

Notes et citations :

Les citations de moins de quatre lignes sont présentées entre guillemets dans le texte. Lorsque la citation est supérieure ou égale à quatre lignes, il faut aller à la ligne pour l'insérer (interligne 1) en retrait de 1 cm à gauche et à droite, taille : 11.

Les citations dans une langue autre que celle de l'écriture sont traduites et directement intégrées au texte.

Les mots étrangers sont mis en italique. Le nom de l'auteur et les pages de l'ouvrage de la citation, doivent être précisés à la suite. Exemple : (Cékoré, 2003 : 10) ou pour Cékoré (2003 : 10). Les parties supprimées d'une citation ainsi que toute intervention dans une citation sont indiquées par des crochets droits [...].

NB : Les notes de bas de page sont à éviter.

Tableaux, schémas, figures :

Ils sont à numéroter et doivent comporter un titre en italique, au-dessus du tableau/schéma. Ils sont alignés au centre. La source est placée en dessous du tableau/schéma/figure, alignée au centre, taille 10.

Présentation des références bibliographiques :

Dans le texte :

Les références des citations apparaissent entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de parution ainsi que les pages. Exemple : (Akakpo, 2010 : 15). Dans le cas d'un nombre d'auteurs supérieur à 2, la mention **et al.** en italique est notée après le nom du premier auteur. En cas de deux références avec le même auteur et la même année de parution, leur différenciation se fera par une lettre qui figure aussi dans la bibliographie (a, b, c, ...).

A la fin du texte : Elle reprend tous les livres et articles qui ont été cités effectivement dans le texte.

Pour un article : le Nom de l'auteur et son prénom sont suivis de l'année de la publication entre parenthèses, du titre de l'article entre guillemets, le nom de la Revue en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages. Lorsque le périodique est en anglais, les mêmes normes sont à utiliser avec toutefois les mots qui commencent par une majuscule.

Exemple : LAMOUREUX Sophie (2001), « La codification ou la démocratisation du droit », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 48, 801-824

Pour les ouvrages : on note le Nom et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication entre parenthèses, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et la maison d'édition.

Exemple : GUEBO Josué (2020), *Réflexions sur le transhumanisme. L'intersubjectivité et l'écosophie*, Paris, L'Harmattan.

Pour les extraits d'ouvrages : le Nom de l'auteur et le prénom, suivi de l'année de publication entre parenthèses, le titre du chapitre entre guillemets, le titre du livre en italique, le lieu de publication, le numéro du volume, le prénom et le nom des responsables de l'édition, le nom de la société d'édition, et les numéros des pages concernées.

Pour les thèses ou mémoires : NOM, Prénom (s) de l'auteur Année de publication. Zone titre. Thèse de doctorat, Ville, Université.

Exemple : KONE Odanhan Moussa (2022), *Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques internationaux du conflit du Sahara-Occidental*, Thèse de doctorat, Bouaké, Université Alassane Ouattara.

Pour les actes de colloques : les références sont traitées comme les extraits d'ouvrages avec notamment l'intitulé du colloque mis en italique. Si les actes de colloques sont sur CD ROM, indiquer : les actes sur CD ROM à la place du numéro des pages.

Pour les papiers disponibles sur l'Internet : le nom de l'auteur, le prénom, l'année de la publication entre parenthèses, le titre du papier entre guillemets, l'adresse Internet à laquelle il est disponible et la date du dernier accès.

Exemple : SEVESTRE Marc (2022), « Intelligence Artificielle : Démiurge ou Démon ? »
<https://www.linkedin.com/pulse/intelligence-artificielle-d%C3%A9miurge-ou-d%C3%A9mon-marcsevestre/?originalSubdomain=fr> consulté le 25 mars 2021.

SOMMAIRE N°2

Anglais

1. **Sènakpon Adelphe Fortuné AZON, Komi BEGEDOU, Komla M. AVONO** : The poetics of loss and loneliness in kai harris's what the fireflies knew.....10 à 24

Anthropologie

2. **Lamane MBAYE** : Tambours et rythmes de tambours dans la littérature orale sénégalaise : essai de drumologie.....25 à 35

Communication

3. **Thadée Balouhib Somda KPANYAWNE** : Cartographie numérique sans bio-art ni savoir-faire : signe éco-techno-symbolique invitant à la coenonciation.....36 à 46

Histoire

4. **Hassane HAMADOU**: Le conseil de l'entente : initiative d'intégration sous régionale ou instrument de géopolitique néocoloniale?.....47 à 58

Lettres Modernes

5. **Dovi YELOU, Afi Alihossi Ahoefa KANSIWER** : Étude comparative des présentatifs de l'ajagbe et de l'ewegbe : une analyse morphosyntaxique.....59 à 76

6. **Mohamed YANOUGÉ, Oumar SK DEMBELE** : La réécriture de medee au service du métissage culturel dans medee Kali de Laurent Gaude.....77 à 91

7. **Jeannette Yolande MBONDZI, Féline Thérèse OGANDZA MOUGUISSI** : Le tolibangando décrypte : les clés d'un parler stratégique et unificateur pour se faire entendre.....92 à 105

8. **Vinyikê Dzodzi SOKPOH** : Analyse psycholinguistique du discours d'Eddy-Malou106 à 121

Géographie

9. **Laurent Abé ABÉ, Christophe Kouamé N'GUESSAN** : La hausse du cout du transport routier de marchandises en côte d'Ivoire : incidence sur le pouvoir d'achat des populations de 1990 à 2020.....122 à 135

10. **Makpondéou MAKPONSE** : Patrimoine foncier et aménagement routier durable dans la commune de Savalou au Benin.....136 à 155

Psychologie

11. **Arnauld DABIE** : Perception du nouvel outil informatique de travail et résistance à l'innovation technologique chez des salariés d'entreprises privées d'Abidjan.....156 à 168

Sciences de l'éducation

12. **Noukpo Saturnin HOUEHA, Léandre ASSOGBA, Lydie M. M. ZANNOU, Coovi Cyriaque AHODEKON** : Perceptions des acteurs du système éducatif béninois de la pédagogie des grands groupes dans l'enseignement des pct au secondaire.....169 à 182

Sociologie

13. **Anouman Yao Thibault OUSSOU, Kouamé Fulgence N'GORAN** : Implications socio-économiques de la compétition sportive (CAN 2023) dans la ville de Bouaké.....183 à 197

14. **Fatoumata FOFANA** : Dynamiques et déterminants des violences conjugales à l'encontre des femmes à Bamako.....198 à 215

15. **Inna Gabrielle MAYILA Épouse GAWANDJI OLOUNDIGOLO** : Bio-économie et identités individuelles: mutations silencieuses dans la gestion budgétaire des familles ouvrières gabonaises.....216 à 226

16. **Kossia Annick Patricia BOA, Adouobo Christophe N'DOLY** : Autonomisation des femmes cacao-cultrices par l'approche "avec" au sein des coopératives dans l'ex-boucle du cacao ivoirien.....227 à 239

17. **Rébeka épouse Agnimou KAKOU**: Modèle co-construit de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs en milieu rural à Bobi, cote d'ivoire.....240 à 253

AUTONOMISATION DES FEMMES CACAOCULTRICES PAR L'APPROCHE "AVEC" AU SEIN DES COOPÉRATIVES DANS L'EX- BOUCLE DU CACAO IVOIRIEN

Kossia Annick Patricia BOA

annickpatriciaboa@gmail.com

&

Adouobo Christophe N'DOLY

ndolychristophe@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody

Résumé

Au regard de leur statut d'entreprise solidaire, les coopératives disposent des mécanismes de mobilisation de ressources en faveur de leurs membres. Cependant, le constat montre qu'en leur sein, les femmes peinent à trouver des financements pour renforcer leurs activités de production cacaoyère. Pour contourner cette difficulté, elles ont recours à la formule AVEC pour mobiliser l'épargne solidaire comme moyen de financement d'autres activités secondaires afin d'assurer leur autonomie financière. Pour atteindre cet objectif, une enquête qualitative a été réalisée auprès de 34 femmes cacaocultrices affiliées à deux AVEC fédérées dans deux coopératives de la zone d'étude. Les données obtenues présentent trois principaux résultats. Le premier résultat montre les potentialités dont disposent les AVEC à jouer pleinement leur rôle mobilisateur de ressources contrairement aux coopératives. Le deuxième résultat décrit la mobilisation de l'épargne solidaire et ses pratiques sous-jacentes. Enfin, le troisième résultat examine les implications sociales liées aux pratiques d'épargne solidaire.

Mots-clés : modèle AVEC, autonomisation, épargne solidaire, activité génératrice de revenu, Côte d'Ivoire

Empowerment of Women Cocoa Farmers through the "AVEC" Approach within Cooperatives in the Former Cocoa Belt of Ivory Coast

Abstract:

Given their status as solidarity enterprises, cooperatives have mechanisms for mobilising resources for their members. However, it has been observed that women within these cooperatives are having difficulty finding funding to strengthen their cocoa production activities. To overcome this difficulty, they use the AVEC formula to mobilise solidarity savings as a means of financing other secondary activities in order to ensure their financial autonomy. To achieve this objective, a qualitative survey was carried out among 34 women cocoa farmers affiliated to two AVEC federated into two cooperatives in the study area. The data obtained shows three main results. The first result shows the potential of the cooperatives to fully play their role as resource mobilisers, unlike the cooperatives. The second result describes the mobilisation of solidarity savings and its underlying practices. Finally, the third result examines the social implications of solidarity savings practices.

Keywords : AVEC model, empowerment, solidarity saving, income generality activity, Côte d'Ivoire

Introduction

Depuis l'indépendance en 1960, la lutte contre la féminisation de la pauvreté reste un défi majeur pour l'Etat ivoirien. En dépit des efforts fournis par les gouvernements successifs pour combattre ce fléau, aucune solution palpable n'est trouvée et la question reste toujours pendante. Selon le rapport de la Banque Mondiale (2013), les personnes les plus vulnérables sont les femmes, plus particulièrement celles vivant en milieu rural avec un taux de 75% en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté féminine remet en question l'équité du genre prônée par les Nations Unies dans les objectifs de développement durable (ODD).

Pour aider ces femmes à sortir de leur situation de pauvreté, le fait coopératif apparaît comme l'une des solutions les mieux adaptées. En effet, selon une étude réalisée par Organisation Internationale du Travail (OIT) et Alliance Coopérative Internationale (ACI) (Non daté : 4), les coopératives jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté en raison des opportunités économiques qu'elles offrent à leurs membres et de l'assurance à l'autonomisation des personnes défavorisées dont elles sont porteuses. De même, elles apportent la sécurité aux pauvres en leur permettant de convertir les risques individuels en risques collectifs facilitant ainsi leur accès aux ressources qu'ils utilisent pour subvenir à leurs besoins. Soutenant cette idée, Nations Unies (2009 : 8) affirment que les coopératives participent à l'inclusion sociale des populations défavorisées, bien souvent, les jeunes et les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté. Elles peuvent réduire aussi la vulnérabilité des populations défavorisées en encourageant l'entraide qui leur garantit un filet de protection minimale. Dans plusieurs pays, celles-ci permettent à de nombreuses personnes démunies d'avoir accès à une habitation adéquate (P. Develtere et al., 2009 : 60). Les Nations Unies (2009) reconnaissent aux coopératives leurs rôles particulièrement bénéfiques pour les femmes en participant à leur autonomisation de plusieurs manières notamment en leur assurant une production économique leur permettant de générer des revenus substantiels. Ce faisant, les femmes ont la possibilité d'accroître leur pouvoir décisionnel et leur autonomie autant dans la famille que dans la collectivité (A. L. Dominguez, 2005 : 140). Au regard de tout ce qui précède, l'on peut dire que le fait coopératif présente des atouts indéniables pour les femmes rurales. Il semble qu'il contribue à l'*empowerment* des femmes économiquement vulnérables au regard des faits évoqués plus haut. Mais, en Côte d'Ivoire, les prouesses du phénomène coopératif ne sont pas encore avérées eu égard aux conditions de vie précaire des femmes rurales. Comme alternative, de nombreuses coopératives intervenant dans les filières café et cacao de l'ex-boucle du cacao ont introduit en leur sein des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) dans l'optique de favoriser l'autonomisation des femmes. Cependant, l'encastrement des AVEC aux coopératives est paradoxal étant donné que, ces deux entreprises sociales sont investies d'une même mission ; celle d'accompagner les femmes marginalisées dans leurs projets entrepreneuriaux en vue de les rendre autonomes. Une incursion dans la littérature montre qu'il n'existe quasiment pas de recherches sur cette question. Les études menées dans le cadre des AVEC sont faites

en marge du champ coopératif (M. F. Champchesnel, 2016 ; M. C. Malinga, 2020 ; A. C. N'doly, 2020 ; D. Alidou, 2021 et I. M. Mwate et al., 2022). Quelles sont les logiques qui sous-tendent cet encastrement ? Comment les AVEC participent-elles à l'autonomisation des femmes cacaocultrices ?

La présente étude s'inscrit dans le champ de la nouvelle sociologie économique et convoque la théorie de l'innovation sociale comme modèle explicatif du processus d'autonomisation des femmes à partir de l'encastrement des AVEC aux coopératives.

Elle se propose d'analyser le processus d'autonomisation des femmes cacaocultrices dans une perspective d'innovation sociale portée par l'approche AVEC. Dans un premier temps, il s'agit de montrer les potentialités dont disposent les AVEC dans le cadre de la mobilisation de l'épargne solidaire au sein des coopératives. Dans un deuxième temps, l'étude décrit les mécanismes par lesquels les AVEC mobilisent l'épargne solidaire et les usages qu'en font les femmes. Enfin, dans un troisième temps, l'étude examine les implications sociales liées aux pratiques solidaires.

Méthodologie

L'étude s'est déroulée dans l'ex-boucle du cacao précisément à Adaou et à Affalikro deux villages situés dans le département d'Abengourou à l'est de la Côte d'Ivoire. Ce choix se justifie par une tendance remarquable à institutionnaliser l'encastrement des AVEC au sein des coopératives de café-cacao avec comme objectif de contribuer à l'autonomisation des femmes cacaocultrices.

Les données ont été recueillies sur le terrain au moyen d'entretiens individuels à forte dominance qualitative. Le guide d'entretien qui a servi à administrer les questions s'articule autour des thèmes suivants 1) les motivations de l'encastrement des AVEC aux coopératives, 2) les pratiques liées à l'épargne solidaire, 3) les implications sociales qui en découlent. Les données empiriques ont été complétées par celles issues de lectures d'articles scientifiques et d'écrits provenant de littérature grise. Les deux AVEC étudiées comptent au total 34 femmes dont 19 affiliées à Blessing et 15 autres à Yébokayêhon. Compte tenu de leurs effectifs très réduits, il n'a pas été nécessaire de construire un échantillon. Toutes les femmes ont été soumises à des entretiens. Enfin, les données collectées ont été traitées manuellement pour constituer un corpus. Après triangulation avec les données issues de lectures documentaires, l'analyse a été faite à l'aide de méthode d'analyse de contenu selon Bardin (2020).

Résultats

I- Les logiques de l'encastrement des AVEC au sein des coopératives

Les AVEC entrent dans des processus d'encastrement lorsqu'il y a une nécessité de traduire leur utilité sociale en action de solidarité et d'entraide communautaire. Leur encastrement dans les coopératives s'expliquent par l'incapacité des coopératives à octroyer des prêts sociaux mais également par le désir de contribuer effectivement à l'autonomisation des femmes cacaocultrices.

I.1- Le fait coopératif : les limites de la norme

Les groupements coopératifs servent de terrains favorables à l'émancipation des couches sociales défavorisées notamment les femmes en milieu rural. De par leurs actions multiples, elles contribuent à réduire la vulnérabilité de leurs membres en encourageant la solidarité et l'entraide qui garantissent leur survie économique. En Côte d'Ivoire, la libéralisation agricole initiée au début de l'année 2000 a engendré une prolifération de coopératives dans les filières café et cacao. A ce jour, on dénombre plus de 4000 coopératives agréées dans les filières café et cacao en Côte d'Ivoire. Ces coopératives avaient pour ambition d'améliorer les conditions de travail des producteurs afin d'accroître leurs revenus. Dans le cadre de l'autonomisation des femmes, leurs actions demeurent indéniables. Le Rapport des Nations Unies (2009) soutient que la participation des femmes à la production économique dans les coopératives leur génère des revenus substantiels. D'ailleurs, l'un des motifs avancés par les décideurs au début des indépendances était de promouvoir le mouvement coopératif en vue d'assurer l'émancipation des femmes en milieu rural. Mais, le contexte économique et structurel défavorable dans lequel s'est trouvé les coopératives naissantes après l'indépendance ne leur a pas permis d'atteindre leurs objectifs.

Par exemple, dans la filière café et cacao, le phénomène coopératif s'est matérialisé sous la forme de groupements à vocation agricole (GVC). Les promoteurs des GVC bénéficiaient de soutiens publics à travers les encadrements et des appuis financiers. L'objectif minimal assigné aux GVC était de contrôler 50 % de la production commercialisable (Y.S Affou, 1997 : 563). Toutefois, deux décennies plus tard après l'indépendance, les GVC n'ont pas atteint leur objectif laissant les producteurs dans le désarroi. Malgré tout, la loi du 23 décembre 1997 a concédé la pleine autonomie de gestion des coopératives rompant ainsi avec le dirigisme étatique. Or, dans cette situation, l'autofinancement des coopératives devient une question cruciale à laquelle sont confrontés les producteurs surtout dans un contexte d'instabilité permanente des prix d'achat aux producteurs. En conséquence, la quasi-totalité des coopératives existantes ne pouvait être compétitive sur le marché international des spéculations. Cette situation a été défavorable aux producteurs qui malgré leur désir de produire ne pouvaient pas jouir des avantages coopératifs tels que l'octroi de prêts, le soutien à la production, les actions de solidarité, etc.

En somme, l'inactivité des coopératives a anéanti tous les efforts des producteurs de s'autonomiser dans l'économie cacaoyère.

I.2- L'AVEC : le "chaînon manquant" de l'autonomisation

Dans le département d'Abengourou, la plupart des cacaocultrices rencontrées appartiennent à des coopératives. Cependant, l'absence d'accompagnement et de soutiens financiers aux membres des coopératives à susciter le recours des AVEC comme un instrument de solidarité et d'entraide. Qu'est-ce qui fait la spécificité des AVEC dans le cadre de l'autonomisation des femmes ?

Tout comme les coopératives, les AVEC sont une composante de l'économie sociale et solidaire. Contrairement aux coopératives, leur fonctionnement est très simplifié. Au niveau structurel, elles sont gouvernées par un ensemble de principes inspirés de l'économie sociale et solidaire (ESS). Par exemple, le nombre de personnes recommandé au sein d'une AVEC doit être compris entre 15 à 25 personnes. Cette limitation vise non seulement à impliquer de façon effective les membres dans leur gouvernance mais aussi, à maîtriser le contrôle de l'épargne des membres. L'adhésion aux AVEC est volontaire et ouverte sans restriction de sexe, de race ou d'ethnie. En tant qu'organisation de l'économie sociale et solidaire, elles sont autonomes et auto-gérées par leurs adhérentes durant une mandature allant de 6 à 12 mois fixée d'un commun accord. La mobilisation et la gestion des fonds se font de façon participative où chaque membre épargne en fonction de sa capacité financière.

Les AVEC représentent un modèle économique en plein essor dans le monde rural grâce à sa formule d'épargne solidaire qui facilite le financement des activités de leurs membres. Dans le secteur du cacao, leur existence a été impulsée par les grandes compagnies de négoce exportatrices de cacao comme Outspan, OLAM international, Barry Callebaut et Société Africaine de cacao (SACO). Ces exportateurs ont encouragé les producteurs membres notamment les femmes à créer des AVEC afin de générer des ressources additionnelles à la cacaoculture. En agissant ainsi, l'idée à la base est de leur permettre d'améliorer leur condition de vie par un accès aux soins de santé, la scolarisation de leurs enfants et une garantie de sécurité alimentaire. Comment les AVEC permettent-elles aux femmes d'obtenir des financements ?

II-Pratiques d'épargne solidaire des AVEC en coopératives

Les pratiques d'épargne solidaire visent non seulement à générer des ressources pour les femmes mais aussi à utiliser ces fonds pour créer d'autres activités complémentaires.

II.1- La mobilisation de l'épargne solidaire

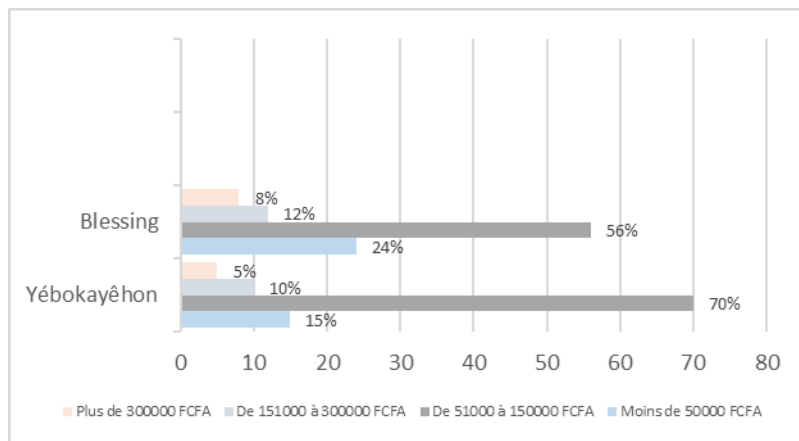
La coopérative a joué un rôle important dans le processus de mise en place des deux AVEC. C'est elle qui a facilité le regroupement des femmes par la mise à disposition d'outils de travail tels que les registres de compte, la salle de réunion, les stylos, les caisses, etc.

Au terme de la création des AVEC, elle s'est retirée au profit des femmes pour gérer elles-mêmes leurs associations. La gestion de chaque AVEC est assurée par un comité de gestion composé d'une responsable, d'une secrétaire et d'une trésorière qui joue aussi le rôle de caissière. Dans l'ensemble, les deux associations présentent des similarités. Leurs activités se déroulent sur une année reconductible si les membres le souhaitent. C'est au cours des réunions que se décident les modalités de paiements des parts contributives et où se donnent des informations concernant les activités des membres. Par exemple, le paiement du droit d'adhésion est fixé à 500 FCFA par personne pour "Yebokayêhon" d'Affalikro et "Blessing" d'Adaou. Il en est de même pour l'achat des parts où le montant à payer varie entre 1000 et 1500 FCFA en fonction de la solvabilité du membre. L'achat de parts ne peut excéder cinq cotisations au cours d'une réunion. Les deux AVEC ont institué en leur sein des amendes d'une valeur de 200 FCFA pour les retards et absences non justifiées des membres à l'occasion des réunions. Toutes les cotisations sont consignées dans le registre de chaque association tenue par une trésorière. Cette dernière prend également soin de garder les fonds dans un coffre-fort qu'elle détient secrètement en lieu sûr. Aussi, chaque membre dispose d'un livret de compte qui lui permet de suivre les mouvements de ses opérations pour qu'à terme son épargne lui soit reversée. Une autre spécificité des AVEC réside dans l'octroi de prêts aux membres avec un taux de remboursement relativement faible qui est de 5%. En général, les prêts servent à régler des problèmes conjoncturels de soins de santé, de dépenses alimentaires et scolaires, etc.

II.2- Le financement des activités génératrices de revenu

En fin d'exercice d'activités, les sommes épargnées sont reversées aux membres au prorata des parts achetées. Le graphique ci-dessous indique les montants perçus par les membres en une année d'exercice.

Graphique : Réparation des femmes par tranches d'épargne des deux AVEC



Source : Nos données de terrain, 2024

Le graphique présente une tendance ascendante de femmes dont les épargnes varient entre 50000 et 150000 FCFA dans chaque association avec des taux de 70% de femmes de Yébokayêhon et 54% de Blessing. Il s'agit de celles qui ont acheté plusieurs parts au cours des réunions hebdomadaires. Les fonds épargnés dans cette tranche ont servi à investir dans des activités génératrices de revenus en témoignant les expériences vécues d'une enquêtée. « *J'ai cotisé plusieurs fois. A chaque réunion je donne un bras, deux bras souvent mêmes trois, c'est pourquoi mon gain est de 255000 FCFA. C'est avec cette somme que j'ai ouvert ce bistrot que ma fille gère* ». (D.G. T, 42 ans, membre de Yébokayêhon d'Affalikro).

Ainsi, selon la présidente de Yébokayêhon, les femmes ayant bénéficié de ce type de fonds ont réussi à diversifier leurs sources de revenus en mettant en place de petites activités commerciales (vente de boissons traditionnelles, restaurant de rue, vente de jus de gingembre et de bissap, etc.).

A cette catégorie de femmes, viennent s'ajouter celles ayant épargné des fonds compris entre 150000 et 300000 FCFA soit respectivement 12% de Blessing et 10% de Yébokayêhon. Ensuite, dans les deux associations très peu de femmes ont obtenu plus de 300000 FCFA comme épargne soit 8% de femmes de Blessing et 5% pour Yébokayêhon. Ces deux catégories de femmes ont bénéficié d'appuis de leur conjoints qui ont misé dans l'achat de parts au cours des réunions. En réalité, il s'agit de femmes ayant compris l'importance de l'épargne sous cette forme car elles utilisent les ressources épargnées pour les réinvestir dans leurs activités de cacao-culture. Contrairement, aux autres qui exercent des activités secondaires, elles restent concentrées sur la culture du cacao en y mettant des moyens conséquents qui leur procurent des revenus considérables. Enfin, 24% de femmes de Blessing et 15% de Yébokayêhon ont réalisé des épargnes de moins de 50000 FCFA. A l'évidence, les sommes épargnées dans cette tranche sont faibles car ne permettant pas de mener une activité viable pouvant permettre de générer les ressources nécessaires pour une prise en charge familiale.

III- Incidences de la mobilisation de l'épargne sur les conditions de vie des femmes

L'épargne solidaire a favorisé d'une part, l'empowerment économique et inclusion financière des femmes enquêtées et d'autre part, à assurer leur bien-être social.

III.1- L'empowerment économique et inclusion financière des femmes

Le postulat qui préside en l'empowerment économique stipule que l'accès des femmes aux microcrédits c'est-à-dire à des financements viables augmente leur « pouvoir d'agir ». Ce dernier désigne la possibilité de mener à terme un changement souhaité et défini par la personne concernée. Sous ce rapport, les AVEC ont permis aux cacaocultrices de disposer de capitaux financiers significatifs ayant servi de diversifier des activités génératrices de revenus. Lesquelles activités ont généré des revenus aux cacaocultrices pour agir sur les conditions de vie comme le rapporte une enquêtée :

Dans ma vie, je n'ai jamais attrapé 1 million dans ma main. Mais grâce à l' AVEC, j'ai réussi cela avec mes parts achetées. Chaque semaine je cotise au moins 20 000 FCFA. Donc en fin d'année quand on a partagé avec les intérêts, tu vois un peu ce j'ai eu en main... Je me rends compte que je gagnais toujours ce montant avant mais je ne savais pas. (F. B.O, 54 ans, Blessing d'Adaou).

L'empowerment économique des femmes suppose leur accès aux ressources et leurs capacités à participer à leur contrôle et leur maîtrise qui exercent des effets sur leur capacité de choix (A. N. M'Baye, 2023 : 643). Ainsi, l'accès aux ressources donne la capacité aux femmes d'opérer des choix stratégiques selon leurs besoins socio-économiques. La mobilisation de l'épargne a un enjeu salvateur pour les femmes dans la mesure où les capitaux financiers rétribués servent à des petits investissements très productifs. En effet, pour certaines femmes, les revenus tirés de leurs activités sont bien au-delà de leur attente car non seulement permet d'assurer leurs dépenses quotidiennes mais aussi donne l'opportunité d'épargner à nouveau. Les changements financiers individuels opérés dans les deux AVEC illustrent la ferme volonté des femmes de pérenniser les activités des AVEC comme en témoignent l'une d'entre elles : « *AVEC est venue nous sauver, nous les femmes villageoises. Avec l'épargne mobilisée, si tu n'es pas paresseuse, tu peux vivre décemment d'une petite activité. Tu n'as pas besoin de demander de l'argent aux hommes qui vont faire le malin sur toi pour rien* ». (K.L.P, 47 ans, Yébokeyèhon d'Affalikro).

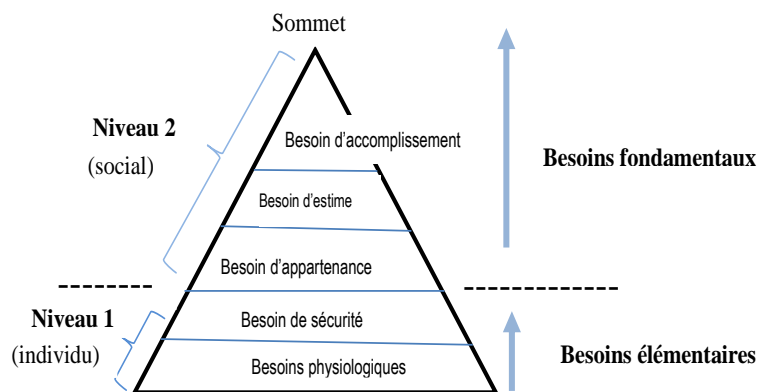
Les ressources mobilisées sont destinées à la diversification de leurs sources de revenu à travers des activités commerciales en témoignent la prolifération d'activités commerciales dans le village.

III. 3- Bien-être et transformation du statut social

La dynamique dans laquelle évoluent les AVEC ainsi que les conditions de vie observées chez les femmes donnent à avoir leur visibilité sociale. Au regard des effets positifs engendrés par les AVEC sur leur bien-être, l'on constate que l'épargne solidaire contribue à les rendre autonomes et de fait à valoriser

leur statut social dans les différentes communautés villageoises. La transformation qui s'opère de leur statut social déconstruit les stéréotypes sexistes qui les confinaient dans des rôles d'inutilité sociale. Les AVEC font d'elles de véritables créatrices de richesse à l'instar des hommes. En effet, d'un point de vue socio-économique, les activités qu'elles mènent leur apportent une sécurité financière et des garanties sociales. Le bien-être des cacaocultrices peut être analysé par la théorie des besoins sociaux telle que schématisé par A. Maslow qui se présente comme suit :

Figure : pyramide des besoins de Maslow contextualisé



Source : Adapté pour illustrer notre étude in A. Maslow (2008)

La pyramide de Maslow est un modèle psychologique qui présente les besoins de l'individu dans la société. Elle regroupe un ensemble de besoins à satisfaire par l'individu en vue d'assurer son bien-être familial. Selon A. Maslow (2008), le cycle de vie de l'homme est marqué par des étapes successives de satisfaction des besoins vitaux et sociaux. En effet, le comportement humain est motivé par un désir de satisfaction des besoins qui garantit sa condition de survie et assure son émancipation. Dans la quête de satisfaction, la pyramide établit une hiérarchie des besoins à satisfaire par tout individu qui en a la capacité. Elle évolue de manière ascendante (du bas en haut) en indiquant la nature de besoins à satisfaire à chaque étape. Les différents besoins sont classés en deux grandes catégories : les besoins élémentaires et les besoins fondamentaux. Dans le premier cas, l'individu commence à satisfaire d'une part, ses besoins physiologiques qui renferment ses désirs alimentaires, ses dépenses en soins de santé, en logement, d'autre part, ses besoins de sécurité qui visent à stabiliser sa vie par des mécanismes sociaux de protection. A ce niveau, les données d'enquêtes révèlent que les cacaocultrices rencontrées parviennent à franchir ce premier niveau de besoins élémentaires en témoignent ce récit:

...Bon ! Pour nos besoins premiers (nourriture, soins de santé, frais scolaires des enfants, habits de fin d'année et autres), nos maris s'en chargent. Ça fait partie de leur responsabilité. C'est eux qui nous ont épousé, ce n'est pas à nous de faire ces dépenses. Nous cherchons notre argent aussi pour les aider et puis pour ne pas dépendre totalement d'eux ». (P. B. J, 50 ans, Présidente de Blessing d'Adaou)

Dans le même sens, une autre enquêtée soutient ce propos en disant : « Chez nous, les Agni, c'est l'homme qui fait les dépenses de la maison. C'est lui le chef de famille. Son rôle, c'est de trouver à manger à la famille, de prendre

soin des enfants quand ils sont malades ou payer leurs écoles. A la base, c'est ce qu'ils font, même, si tout n'est pas parfait.
» (G. B.H, 53 ans, Présidente de Yébokayèhon d'Affalikro).

A l'analyse, les besoins élémentaires sont des acquis préalables pour les cacaocultrices dont les conjoints ont la responsabilité dans le ménage. Cette première étape de la pyramide semble être à priori franchie de l'avis des femmes interrogées. C'est pourquoi, elles sont toujours en quête d'une autonomie renforcée car selon elles, il existe encore de nombreuses charges « silencieuses » ignorées par leurs conjoints et qui les poussent à s'investir dans des activités génératrices de revenu (AGR) susceptibles de garantir leur survie. En vue d'apporter des réponses durables à leurs aspirations, les cacaocultrices visent un niveau supérieur de besoins caractérisé par l'assouvissement de besoins fondamentaux (niveau 2). Il consiste à progresser en trois étapes de satisfaction à savoir le besoin d'appartenance, le besoin d'estime de soi et le besoin d'accomplissement. Le premier vise une intégration réussie de l'individu dans sa communauté. De ce fait, celui-ci va entretenir des rapports conviviaux avec son entourage notamment ses parents, ses amis, ses voisins, ses collègues, etc. Le deuxième type de besoin qui est l'estime de soi renvoie à la reconnaissance sociale dont jouit l'individu dans sa communauté. Il a tendance à se mettre en compétition avec ses semblables pour susciter la considération et l'admiration des autres. La réalisation d'un tel besoin participe inexorablement à l'autonomisation de l'individu comme en témoigne ce récit :

Certes, je ne gagne pas des millions, mais je ne me plains pas, non plus car mon petit commerce me rapporte un peu d'argent. Et mon mari me respecte pour ça parce qu'il sait que je ne suis pas une femme paresseuse. Ma plantation de cacao me donne de l'argent, mon commerce m'aide aussi. Vous comprenez donc que je ne suis pas une femme malheureuse. (K.L.B, 46 ans, Yébokayèhon d'Affalikro).

L'estime de soi est corollée à la quête d'autonomie financière et sociale. Le double statut de cacaocultrice et d'épargnante solidaire est un indicateur de résilience des femmes étudiées en contexte d'autonomisation. En effet, la génération de ressources tirées d'activités principale (cacaoculture) et secondaire (AGR) participent à une « autosuffisance financière » de ces femmes. Au final, le désir d'épanouissement et de réalisation de soi qui les animent donne le sentiment de l'autonomie tant recherchée.

Discussion

Il ressort de cette étude que la question de l'autonomisation des femmes cacaocultrices soulève des enjeux fondamentaux multiformes. Les enquêtes effectuées dans le cadre de cette recherche présentent trois principaux résultats. Le premier montre que le recours aux AVEC au sein des coopératives vise à mobiliser le micro-crédit pour permettre aux femmes cacaocultrices de mettre en place des micro-projets entrepreneuriaux avec comme objectif la génération de ressources additionnelles

à leurs revenus agricoles. Des recherches antérieures comme celles de M. F. Champchesnel (2016) ainsi que I. M. Mwaté et al. (2022) ont abouti à des résultats similaires en montrant le rôle éminemment important joué par les AVEC dans le cadre du financement des activités des femmes vulnérables. Pour ces auteurs, le modèle AVEC est un levier de mobilisation de ressources pour les petits entrepreneurs notamment les femmes qui ne sont pas éligibles aux prêts bancaires des institutions de microfinance (IMF). Leur contribution à l'employabilité s'avère indéniable dans les stratégies de réduction de la pauvreté en milieu rural.

S'agissant du deuxième résultat, l'on retient que la formule d'épargne solidaire des AVEC étudiées, viennent combler les limites des coopératives. A travers une gouvernance transparente et conforme aux principes et valeurs des organisations de l'économie sociale et solidaire, elles ont permis aux femmes de mobiliser l'épargne par des mécanismes d'appel à fonds, redistribués par la suite aux épargnantes. Les études de A. C. N'doly (2020) et D. Alidou (2021) corroborent ces résultats après avoir démontré que le dynamisme des AVEC résulte de leur capacité à mobiliser des fonds pour les activités génératrices de revenu (AGR) en faveur des femmes dans l'économie informelle. La capacité à innover et à transformer les aspirations profondes des femmes en besoins sociaux est mise en avant dans le cadre de l'autonomisation des femmes. Le concept d'innovation sociale est convoqué ici pour expliquer le recours aux AVEC comme moyen de mobilisation de ressources. En effet, les AVEC sont le résultat d'attente et d'adhésion collective d'un ensemble de personnes mues par des idées convergentes et qui aspirent avoir des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. C'est ce que soutient K. J. Kotchi (2023) à travers le projet « Emploi Jeune et Développement des Compétences » qui s'est inspiré du modèle AVEC pour insérer les bénéficiaires dans les activités génératrices de revenus dans la région de la Bagoué. Cette stratégie a contribué à réduire la pauvreté en zone rurale en rendant financièrement autonome les populations.

Enfin, le troisième résultat a décelé les incidences de la mobilisation de l'épargne sur les conditions de vie des femmes cacaocultrices. L'analyse des résultats a montré une transformation du statut social des cacaocultrices par leur pouvoir d'agir qui fait désormais d'elles, des femmes jouissant d'une autonomie financière. Cette autonomie confirme leur bien-être social qui a été analysé par la théorie psychologique des besoins d'Abraham Maslow. En effet, les cacaocultrices ont réussi à réaliser leurs besoins élémentaires de niveau 1 (figure ci-dessus) jusqu'à l'estime de soi. Leurs activités offrent des garanties de survie économique et assurent une sécurité renforcée de leurs conditions de vie.

Cependant, cette théorie présente quelques limites. Elle tranche avec la conception de A. Sen (1993) sur la notion du bien-être. Selon lui, les comparaisons interpersonnelles visant à analyser la pauvreté, l'inégalité, la justice ou le développement devraient reposer sur ce que les personnes sont

réellement capables de faire et d'être, autrement dit sur leurs capacités¹ (I. Robeyns, 2007 : 45). De ce fait, le bien-être des femmes cacaocultrices est loin d'être atteint dans un tel contexte car l'analyse économique qui en découle où le revenu constitue la variable n'est pas pertinent pour déterminer leur niveau d'autonomisation. Comme l'explique A. Sen (2002 : 221), par exemple, une femme peut disposer d'un revenu plus élevé et d'une ration alimentaire plus abondante que ceux d'un autre individu, mais disposer néanmoins d'une moindre liberté de mener une existence de personne bien nourrie, en raison d'un métabolisme basal plus élevé, d'une plus grande vulnérabilité aux maladies parasitaires ou d'une grossesse. Les capacités assurent le bien-être des personnes, contrairement aux ressources et aux biens matériels qui ne sont que des moyens pour parvenir à une meilleure qualité de vie.

Conclusion

Dans l'ex-boucle du cacao ivoirien, les coopératives peinent à rendre financièrement autonomes les femmes cacaocultrices bien qu'étant propriétaires de grandes exploitations agricoles. Ce sont plutôt les AVEC inféodées aux coopératives qui ont relevé ce défi. Grâce à leur formule d'épargne solidaire, elles ont permis à ces femmes de développer des activités génératrices de revenu (AGR) à côté de la cacao-culture qui est l'activité principale. Bien qu'insignifiantes du point de vue de leur taille, les AGR constituent d'importantes sources de revenus pour ces femmes. Leur contribution à l'autonomisation de ces femmes s'avère assez significative au regard de la satisfaction de leurs besoins sociaux.

Du point de vue social, la satisfaction de ces besoins sociaux renforce le pouvoir d'agir des femmes dans un contexte social marqué par des représentations genrées du travail dans la société. De plus en plus, les femmes se rendent visibles dans leurs pratiques quotidiennes à travers leurs activités économiques. Le modèle AVEC vient ainsi renforcer leur capacité à déconstruire les préjugés qui rabaisent leur statut social. Dorénavant, les AVEC font partie des stratégies de lutte contre la pauvreté féminine prônée par les promoteurs du développement. Au-delà du succès remporté par la mobilisation de l'épargne solidaire des AVEC, il faut scruter d'autres pistes de recherche sur l'échec de l'utilisation des fonds dans la réalisation de projets entrepreneuriaux.

Références bibliographiques

- AFFOU Yapi Simplicie (1997), Renforcement des organisations paysannes et progrès agricole : obstacles ou atouts pour le progrès agricole, in CONTAMIN BERNARD (ED.), Memel-Foté H. (ed.) *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala ; Orstom, 555-571
- ALIDOU Djaoudath (2021), « Gouvernance d'une association villageoise d'épargne et de crédit : entre intentionnalité et spécificité », *RECMA*, Vol. 2, n° 360,76-92

¹ L'ensemble des capacités d'une personne représente sa possibilité d'atteindre le bien-être et d'agir.

- BANQUE MONDIALE (2003), *Genre et développement économique: Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*. Éd. St-Martin.
- BARDIN Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, Paris, coll. Quadrige Manuels.
- CHAMPCHESEL Morgan Faisant (2016), *Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit : une approche adaptée aux ménages les plus pauvres*, Paris, CLICHY.
- DEVELTERE Patrick, POLLET Ignace et WANYAMA Fredrick (éd.) (2009), *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale : La renaissance du mouvement coopératif africain*, Organisation internationale du travail.
- DOMINGUEZ Anouk Leblanc, 2005, L'empowerment des femmes dans le cadre de la microfinance coopérative : Évaluation d'impact au Mali, mémoire de maîtrise, École de Hautes Études commerciales, Université de Montréal.
- KOTCHI Koffi Joachim (s.d), « L'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC), un modèle de développement communautaire dans la Région de la Bagoué (Côte d'Ivoire) », *Quest Journal of Research in Humanities and Social Science* Volume 11, Issue 4, 230-237.
- MALINGA Mwati Christine (2020), *L'empowerment des femmes dans la ville de Bukavu : étude de cas des associations villageoises d'épargne et de crédit. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication*, Université catholique de Louvain.
- MASLOW Abraham (2008), *Devenir le meilleur de soi-même*, Paris, Eyrolles.
- MBAYE Niang Alioune (2023), « L'autonomisation des femmes : entre la rationalité et la nécessité pragmatique », *Revue Internationale du chercheur*, Volume 4 : Numéro 1 », 640- 665.
- MWATE Murhula Irénée, MUSOLE François-Merlan, ZALUKE Désiré et IRAGI Claudien (2022), « Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit à l'épreuve de l'entrepreneuriat rural dans le Groupement de Walungu au Sud Kivu Village », In Sariette et Paul BATIBONAK (dir.), *Entrepreneuriat responsable de subsistance et de survivance à l'africaine*, Edition Monange, Yaoundé, 47-64
- NATIONS UNIES (2009), *Le rôle des coopératives dans le développement social*, Assemblée générale, 64e session, rapport du Secrétaire général.
- N'DOLY Adouobo Christophe (2020), « Mobilisation de l'épargne solidaire et autonomisation des femmes en milieu rural ivoirien », *Journal de la recherche scientifique de l'université de Lomé*, vol. 22, n° 1 & 2, 165-182.
- OIT et ACI (s.d), *Les coopératives et les Objectifs du développement durable, une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015*, Note de synthèse.
- ROBEYNS Ingrid (2007), « Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? » *NQF* Vol. 26, N° 2, 45-59
- SEN Amartya (1993), « Capability and Wellbeing ». In Martha Nussbaum et Amartya Sen (Eds), *The Quality of Life* (30-53). Oxford : Clarendon Press.
- SEN Amartya (2002), *Éthique et économie : et autres essais*, Paris, PUF.